



**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE
MRC DE PORTNEUF**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au centre communautaire le 12 janvier à 19h sous la présidence de monsieur Daniel Cauchon, maire.

Présents :

Conseillères :	Cindy Cantin Cyntia Vigneault
Conseillers :	Daniel Tremblay François Bélanger Jacquelin Goyette Sylvain Landry
Maire	Daniel Cauchon

Absents :

Secrétaire d'assemblée : Geneviève Hamelin, directrice générale et greffière - trésorière

1. ADMINISTRATION

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Mot du Maire

1.3 Point d'information des conseillères et conseillers

2026-01-01

1.4 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par monsieur le maire sans modification, tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2026-01-02

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2025

Il est proposé par Mme Cindy Cantin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2025 tel que déposé sans apporter de modification.

2026-01-03

1.6 Autorisation de paiement des dépenses du mois de décembre 2025

ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil ;

Il est proposé par Mme Cyntia Vigneault

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de décembre 2025.

Mme Geneviève Hamelin directrice générale et greffière-trésorière, étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est de 206 387.10\$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée Geneviève Hamelin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 2026-01-03 au montant de 206 387.10\$

Geneviève Hamelin, directrice générale et greffière-trésorière

2026-01-04

1.7 Autorisation de paiement à *Idside – Société Plan de Vol* pour le système Écho Citoyen, l'extranet collectif pour diffuser des appels, SMS et courriers électroniques.

Il est proposé par M. Sylvain Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 6690 d'un montant de 4 544,96 \$ incluant les taxes.

Adoptée

2026-01-05

1.8 Autorisation de paiement à *Les entreprises québécoises d'excavation L.E.Q.E.L (1993) Ltée* pour la location de support à poteau pour 8 semaines au 605 rue de l'Église Est.

Il est proposé par M. Daniel Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 1020650 d'un montant de 5 576.29 \$ incluant les taxes.

Adoptée

2026-01-06

1.9 Autorisation de paiement à *Les compteurs Lecomte* pour la calibration du débitmètre pour l'eau potable.

Il est proposé par Mme Cindy Cantin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 69952 d'un montant de 2 080.08 \$ incluant les taxes.

Adoptée

2026-01-07

1.10 Autorisation de paiement à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour Quotes – parts 2025 - Boues de fosses septiques, collecte et traitement.

Il est proposé par M. François Bélanger
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 2025-10211 d'un montant de 27 820.81 \$ taxes exonérées.

Adoptée

2026-01-08

1.11 Autorisation de paiement à Transport Alain Carrier inc. pour des heures de pelle pour une fuite d'eau en décembre.

Il est proposé par M. Sylvain Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 12168 d'un montant de 3 085.01 \$ incluant les taxes.

Adoptée

2026-01-09

1.12 Autorisation de paiement à la Ville de Saint-Raymond pour une intervention au 510 ch. du Lac Vert le 24-06-2025.

Il est proposé par Mme Cindy Cantin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 2025-000647 d'un montant de 3 255.03 \$ taxes exonérées.

Adoptée

2026-01-10

1.13 Adoption du règlement de taxation 2026

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement de taxation pour l'exercice financier 2026 a été dûment donné lors de la séance du 8 janvier 2026, conformément au Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 556-26 intitulé Règlement 556-26 sur l'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2026 a été déposé à la présente séance, et que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance ;

Il est proposé par Mme Cyntia Vigneault
Et résolu unanimement des membres présents

QUE le règlement numéro 556-26 intitulé : Règlement 556-26 sur l'imposition des taxes et compensations 2026 soient adoptés tels que présentés;

ET QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis pour donner plein effet au présent règlement.

2026-01-11

1.14 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, par la résolution no 2025-11-212, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 ;

ATTENDU QUE certaines dates prévues au calendrier initial étaient fixées très tôt au début du mois et un jour de lundi ;

ATTENDU QUE cette situation laissait un délai insuffisant à l'équipe administrative pour compléter adéquatement les opérations de fin de mois, incluant la préparation des documents financiers et administratifs requis ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite assurer une saine administration et permettre à l'équipe municipale de disposer d'un délai raisonnable pour la préparation des séances ;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier le calendrier de ses séances par résolution, conformément à la loi ;

Il est proposé par M. Daniel Tremblay
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal, adopté par la résolution no 2025-11-212, soit modifié et remplacé par le calendrier suivant :

Mois	Date de la séance
Janvier	Lundi 12 janvier
Février	Lundi 9 février
Mars	Lundi 9 mars
Avril	Lundi 13 avril
Mai	Lundi 11 mai
Juin	Lundi 8 juin
Juillet	Lundi 6 juillet
Août	Lundi 24 août
Septembre	Lundi 14 septembre
Octobre	Lundi 19 octobre (Action de grâce le 12)
Novembre	Lundi 9 novembre
Décembre	Lundi 14 décembre

Que le calendrier modifié remplace, pour l'année 2026, toute date antérieurement fixée par résolution.

Que la directrice générale est autorisée à donner l'avis public requis et à publier le calendrier des séances modifié aux endroits habituels, conformément aux exigences légales et aux pratiques de la municipalité.

1.15 Période de question

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

4. URBANISME

2026-01-12

4.1 Embauche au poste d'inspecteur municipal

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement est vacant ;

ATTENDU QUE la titulaire actuelle du poste a quitté pour sa retraite le 19 décembre 2025 et demeure disponible au-delà de cette date pour assurer la transition, le transfert des dossiers et la formation ;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement est le fonctionnaire désigné pour l'application des règlements municipaux conformément à la section 3.2 du *Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme* ainsi que du Règlement RMU relatif à la sécurité et à la qualité de vie ;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement est le fonctionnaire désigné pour l'application des règlements provinciaux applicables par les municipalités ;

ATTENDU QUE selon l'article 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (LCM), la municipalité doit désigner, par résolution, une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 (LCM) et prévoir, conformément à l'article 35 (LCM), la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 (LCM);

ATTENDU QU'une période probatoire de 6 mois est applicable

Il est proposé par Mme Cindy Cantin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre embauche Madame Adelita Pandini au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement à temps plein à raison de 32 heures par semaine ;

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre désigne l'inspecteur municipal, pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 (LCM) à l'ensemble des propriétaires de son territoire ;

Adoptée

4.2 Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement #554-25 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 435-14 afin de modifier les normes applicables aux quais du lac Montauban

L'assemblée est présidée par Mme Geneviève Hamelin directrice

générale et greffière trésorière.

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 554-25 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 431-14 visant à revoir les modalités applicables à l'installation des quais en bordure du lac Montauban, plus particulièrement celles relatives à leur période d'utilisation qui sera prolongée du 15 mai au 30 septembre

2026-01-13

4.3 Adoption du projet de règlement # 554-25 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 435-14 afin de modifier les normes applicables aux quais du lac Montauban

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement de Zonage* numéro 435-14 est entré en vigueur le 9 octobre 2014 et que le conseil municipal peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée à la Municipalité afin de modifier le *Règlement de zonage* numéro 435-14 dans le but de modifier les dates d'installation des quais du lac Montauban du 15 mai au 30 septembre ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des quais durant cette période n'est pas susceptible d'engendrer d'impacts sur les frayères à touladis ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a formulé un avis favorable au conseil relativement à cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier les dates d'installation des quais du lac Montauban ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance régulière du 11 novembre 2025 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. François Bélanger
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil adopte le règlement numéro 554-25 afin de modifier les normes applicables aux quais du lac Montauban.

Adoptée

5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

6. CORRESPONDANCE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Cytia Vigneault de lever la présente séance.

La séance est levée par monsieur le maire à 19 h 27.

Daniel Cauchon, Maire

Geneviève Hamelin, Directrice
générale greffière-trésorière